

CONVOCACTION

Le 7 avril 2023, le Maire de La Ferrière-Aux-Etangs a convoqué le Conseil Municipal en réunion ordinaire pour le 12 avril 2023 à 20 heures au lieu habituel des séances.

Ordre du jour

- Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2022
- Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022
- Vote du taux des impôts
- Vote du budget communal 2023
- Subventions 2023
- Droit de préemption
- Aménagement extérieur du vestiaire modulaire du stade
- Modification acquisition foncière à côté du cimetière
- Questions diverses

SÉANCE DU 12 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 12 avril à 20 heures, le Conseil Municipal de La commune de La Ferrière Aux Etangs, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Vincent BEAUMONT, Maire.

Présents : Dominique GOURDOU, Betty GUÉRIN, Laurence LALÈS, Dimitri LESAGE, Adjoint, Joseph COLIN, Monique POUPIN, Jean-Marc RAOULT, Flora BOURBAN, Laurence GOSSELIN, Karine ÉMERY-VALOI, Stéphane LUCAS, Luc GUILLEMIN, Jean-Louis MARIE, Chantal GOUAULT, Thierry OLIVIER, et Angélique DOUILLET

Absentes représentées : Sylvie LBOUGRE et Caroline DELÉPINE représentées par Dominique GOURDOU et Thierry OLIVIER

Absent :

Conformément à l'article 29 du Code Municipal Laurence LALÈS a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

APPROBATION DU COMTE ADMINISTRATIF 2022

16

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Joseph COLIN délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022, dressé par Monsieur Vincent BEAUMONT, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		370 270.66		205 992.23		576 263.89
Opérations de l'exercice	1 592 121.78	1 534 649.76	398 795.53	309 288.61		-146 978.94
TOTAUX	1 592 121.78	1 904 921.42	398 795.53	515 280.84		429 284.95
Résultats de clôture		312 799.64		116 485.31		429 284.95
Restes à réaliser			248 500.00	250 983.00		2 483.00
TOTAUX CUMULES	1 592 121.78	1 904 921.42	647 295.53	766 263.84		431 767.95
RESULTATS DEFINITIFS		312 799.64		118 968.31		431 767.95

2° Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Vote à mains levées : POUR 13, abstention 4.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022

17

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice **2022** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice **2022**.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice **2020** celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du **1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022**, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice **2022** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives : déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice **2022** par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Vote à mains levées : POUR 14, abstention 4.

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2022

18

Etat II.2 du Compte de Gestion					
	Résultat à La clôture de l'exercice 2021	Part affectée à l'investissement en 2021	Résultats 2022	Solde des RAR de l'exercice 2022	Résultat à la clôture de l'exercice 2022
Investissement	205 992.23		- 89 506.92	2 483.00	116 968.31
Fonctionnement	370 271.66	0.00	- 57 472.02	0.00	312 799.64
TOTAL	576 263.89	0.00	-146 978.94	2 483.00	431 767.95

Le Conseil Municipal,

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et que celui-ci doit en priorité couvrir le besoin en financement (déficit) de la section d'investissement,

Conformément aux articles L.2311-5 et L.2311-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales qui fixent les règles de l'affectation des résultats,

Décide : POUR 17 abstention 1, d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022	312 799.64
Affectation obligatoire à la couverture de l'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (C/1068)	0.00
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (C/1068)	0.00
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	312 799.64
Total affecté au C/1068 :	0.00
DEFICIT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2019	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	
LES SOMMES SUIVANTES SONT A REPORTER AU BP 2022	
En recette d'investissement, compte 1068	0.00
En dépense d'investissement, ligne RI001 (pour information, affectation réglementaire non soumise au vote)	116 968.31
En recette de fonctionnement, ligne RF002	312 799.64

VOTE DU TAUX DES IMPÔTS

19

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Suite à ces informations, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux d'imposition en 2023.

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2023 comme suit :

- taxe d'habitation : 17.31%
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 47.11%
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 38.52%

VOTE DU BUDGET COMMUNAL 2023

20

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, par 14 voix POUR et 4 ABSTENTION, d'adopter le budget primitif de l'exercice 2023 tel que présenté et qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

- section de fonctionnement : 1 703 342.64 €
- section d'investissement : 1 067 609.31 €

SUBVENTIONS 2023

Amicale des mines	4 800.00
Ass.des Jeunes (Tennis de table)	400.00
Association des Parents d'Elèves du collège	1 000.00
Collège Charles Léandre - Galerie	800.00
Club de l'Amitié	300.00
Comité d'Animation	3 000.00
Amicales cyclotouristes	350.00
Ass.sportive du collège	700.00

Gymnastique volontaire	300.00
Amis du Mont Brûlé	1 000.00
Ass. Touristique de randonnée Dercourt	250.00
Club de modélisme du Bocage	400.00
Tennis	2 000.00
Comité d'échange Bellou-Saires La Ferrière – La Coulonche	915.00
Le Savoir et le Fer	1 200.00
A.R.O.L	1 250.00
Créa'nima	200.00
Association Les Minières	500.00
Marche Nordique des Minières	250.00
CLIC du Bocage	150.00
Les Resto du Cœurs	250.00
Fondation du Patrimoine	150.00
Les Pompiers de Flers	150.00
Solidarité Bocage	250.00
Banque Alimentaire de l'Orne	250.00
Secours Catholique	250.00
Secours Populaire de Flers	250.00

AMENAGEMENT EXTERIEUR DU VESTIAIRE MODULAIRE DU STADE

21

Monsieur le Maire informe l'Assemblée, que suite à l'installation du vestiaire modulaire au stade du Gué-Plat, il est nécessaire d'aménager l'extérieur pour en faciliter l'accès et donne lecture du devis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte, à l'unanimité, le devis de l'entreprise BESNARD-PREVEL, d'un montant de 10 134.00 € TTC,

Le financement de ces travaux est prévu au compte 2128 du budget communal 2023

MODIFICATION ACQUISITION FONCIERE A COTE DU CIMETIERE

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que lors de la réunion du 15 mars dernier, il a été décidé l'acquisition d'un terrain appartenant à l'EHPAD Sainte-Anne, situé à côté du cimetière.

Monsieur le Maire précise qu'à la suite de cette réunion, il a rencontré avec Monsieur GOURDOU, la Directrice de l'EHPAD, afin de finaliser la réalisation du bornage. A cette occasion, il précise que la surface concernée ne serait plus "évaluée approximativement à 525 m²", comme précisé dans le mail de l'EHPAD en date du 07 mars dernier, mais d'environ la moitié.

Il fait savoir que depuis nos premiers échanges, l'EHPAD a procédé à une régularisation foncière avec les acquéreurs de l'ancienne maison « Barré », et souhaite désormais aligner ces 2 parcelles.

Plusieurs élus regrettent que ce dossier ait été présenté alors que la surface à vendre n'était pas bien définie.

Après échange, le Conseil Municipal ne souhaite pas revenir sur sa décision du 15 mars 2023 et demande à l'EHPAD Sainte-Anne de revoir la surface à vendre. Si tel n'était le cas, les élus ne souhaitent pas que cette acquisition soit finalisée.

Le sujet sera revu ultérieurement.

CARTE SCOLAIRE

Monsieur le Maire fait état aux élus d'un courrier du Directeur Académique de l'Orne, reçu le 03 avril dernier, nous informant que le Conseil Départemental de l'Éducation Nationale qui s'est réuni le 16 mars dernier, a décidé de maintenir la fermeture d'une classe, pour la rentrée de septembre prochain.

Il précise par ailleurs que son courrier du 13 février dernier, ainsi que celui de la Présidente de l'APE, en date du 09 mars 2023, sont restés sans réponse à ce jour, tout comme un courrier conjoint de l'APE et de la Mairie, en date du 30 mars dernier, sollicitant une rencontre afin de pouvoir justifier des éléments nous amenant à contester cette fermeture.

MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN A LA FIEFFE A UN PARTICULIER

Monsieur le Maire informe les élus que depuis un peu plus de 20 ans, la commune met à disposition d'un particulier, à titre gratuit et moyennant entretien, un terrain au lieu dit « la Fieffe ». Il précise que cette mise à disposition n'a jamais été contractualisée, et qu'il convient de régulariser cette situation.

Dans ces conditions, une rencontre a eu lieu le 06 décembre dernier avec l'occupant, l'informant de notre intention.

Monsieur le Maire fait part aux élus des différentes possibilités qui s'offrent à nous, dont la vente de ce bien, qui ne présente pas d'intérêt majeur pour notre commune dans le cadre de nos projets futurs.

Il propose donc aux élus de faire estimer ce bien, et revenir vers le Conseil, pour savoir quelle option retenir. Sachant que si les élus optent pour la vente, il conviendra de proposer ce bien prioritairement à l'actuel occupant.

PROJET D'INSTALLATION DE PROFESSIONNELS DE SANTE DANS LES FUTURS LOCAUX LOGISSIA, RUE DE L'EPINE

Monsieur le Maire rappelle aux élus qu'à l'occasion du projet de réhabilitation de l'ancienne usine CORLET/CHANU, dans le cadre d'un projet de restructuration de friches industrielles, la commune avait proposé que soit réservé au rez de chaussée d'un des 2 immeubles, 2 espaces dédiés à des professionnels de santé.

Il apparaît aujourd'hui que pour différentes raisons, l'un des 2 professionnels de santé pressentis pour cette installation ne donne pas suite.

Dans ces conditions, Monsieur le Maire informe les élus qu'il va prochainement recontacter un troisième organisme qui avait manifesté son intérêt pour cette installation.

En cas de désistement, il conviendra alors de se repositionner auprès de l'organisme bailleur, et le professionnel de santé qui était partie prenante sur la base de deux occupants (mutualisation salle d'attente et sanitaires).

CAMERA PLACE HENRI BURON

Monsieur le Maire informe les élus que la caméra va être installée dans les tous prochains jours, place Henri Buron.

SECURISATION DE LA RUE DE DOMFRONT ET DE LA RUE DE BRIOUZE

Monsieur le Maire revient sur la réunion « toutes commissions », qui a eu lieu le 11 avril dernier, concernant la sécurisation des rues de Domfront et de Briouze, en présence de Monsieur Denis LEHUGEUR, technicien au Bureau d'Études de Flers-Agglomération. Il rappelle que cette première réunion avait pour objectif de présenter aux élus les différentes options possibles, avant d'organiser, comme il s'y était engagé, une réunion avec les habitants concernés.

Au vu de cette réunion, il apparaît que si la proposition de sécurisation présentée pour la rue de Briouze est relativement consensuelle, ce n'est pas le cas pour celle de la rue de Domfront. Il apparaît en effet que cela aurait pour conséquence une diminution des places de stationnement pour les riverains.

CONSEIL MUNICIPAL DE LA FERRIERE AUX ETANGS séance du 12 avril 2023 à 20 heures

Dans ces conditions, il est proposé à Monsieur Denis LEHUGEUR de travailler sur un nouveau projet, qui sera présenté à l'occasion d'une prochaine commission « voirie ».

ADRESSAGE

Monsieur le Maire informe les élus que le projet de mise en place de l'adressage est quasiment terminé. Une dernière réunion a eu lieu le 05 avril dernier, et le Conseil Municipal sera amené prochainement à le valider.

Les prochaines réunions du Conseil Municipal sont fixées au mercredi 7 juin 2023 à 20 heures et vendredi 9 juin à 18h45.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la séance levée à 22 heures 27.